Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260205-D2026_024-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 5 février 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 30 janvier 2026, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 5 février 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents :
Thierry BEAUJOUAN, Patrick BERTIN, Laurence BIENNE, Dominique DELAMARRE, Marcel DIVET, Valérie DUVAL, Joël GARCIA, Séverine GRIMAULT, Madeleine GUILLONNET, Jean-Yves INIZAN, Jacques LARRAY, Didier LE CHENECHAL, Evelyne LEFEUVRE, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Jean-Marc MALDONADO, Michèle MOTEL, Thérèse PLANCHENAULT, Magali POISSON-VANNIER, Hugues RAFFEGEAU, Rolande RICAUD, Florence RIGAUD, Lucie SAEZ, Philippe SALAÜN, Norbert SAULNIER, Joël SIELLER, Jean SZOT, Françoise UGUET.

Pouvoirs :
Sylvie AGAESSE, donne pouvoir à Norbert SAULNIER
Marie-Claire BRAULT, donne pouvoir à Patrick BERTIN
Véronique LE DUC, donne pouvoir à Didier LE CHENECHAL
Roger MORAZIN, donne pourvoir à Michèle MOTEL

Absents excusés :
Emilie BERNARDIN-CORBES, Emilie BOUCHARD, Isabelle BRANTONNE, Moïse DJOKO-KOUAM, Pascal GUERRO, Frédéric GUILLOUËT, Maryline LAIR, Xavier LEMEUNIER, Jean-Philippe MEHU, Marie-Thérèse MONVOISIN, Thierry PRESSARD, Pierre-Yves REBOUX, Christophe RICAUD, Aurélie SAULNIER, Mickaël TANGUY, Nicolas TEXIER, Pascale THEZE, Hermine TOFFOLETTI, Jean-Claude TROCHET, Christophe VERON.

Secrétaire de séance : Joël SIELLER

Nombre de délégués : En exercice : 52 Présents : 28 Pouvoirs : 4 Absents excusés : 20	Délibération n°2026-01-024 Fonds de concours assainissement

Vallons de Haute Bretagne Communauté sollicite le fonds de concours de Guipry-Messac, la Chapelle-Bouexic, Comblessac, Guichen, Guignen, Lassy, Mernel, Saint-Malo-de-Phily, Saint-Séglin, Bovel, Lohéac et Loutehel pour le financement d'opération d'investissement en matière d'assainissement.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260205-D2026_024-DE

La discussion politique sur ce sujet a eu lieu et n'est pas retranscrit volontairement dans la présente délibération.

Si le service d'assainissement collectif de Vallons de Haute Bretagne Communauté est un SPIC, il ne peut pas par principe être subventionné et doit être financé par les redevances des usagers. Néanmoins, l'article L.2224-2 du CGCT permet de déroger à cette règle, à condition de le motiver.

Considérant que le fonctionnement de ce service public exige la réalisation d'investissements, en l'occurrence les deux stations d'épurations, qui en raison de leur importance et au regard du nombre d'usagers ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, il apparait nécessaire de demander la participation de ces communes.

Le financement des équipements est proposé de la façon suivante :

Plan de financement de la station d'épuration communautaire à La Chapelle Bouexic :

Dépenses HT		Recettes	
MO	39 935,00 €	Agence de l'eau	734 250,00 €
Travaux	1 690 000,00 €	Fond de concours LA CHAPELLE BOUEXIC	10 559,90 €
		Fond de concours LOUTEHEL	1 136.83 €
		Fond de concours COMBLESSAC	929,22 €
		Fond de concours GUIGNEN	1 457,02 €
		Fond de concours LASSY	4 104,51 €
		Fond de concours MERNEL	43 769,87 €
		Fond de concours SAINT SEGLIN	15,58 €
		Autofinancement VHBC	934 848, 90 €
Total	1 729 935,00 €	Total	1 729 935,00 €

Plan de financement de la station d'épuration communautaire à Saint Malo de Phily :

Dépenses HT		Recettes	
MO	58 754,00 €	Agence de l'eau +DSIL	641 527,18 €
Travaux	1 744 496,00 €	Fonds de concours Saint Malo de Phily	87 766,67 €
		Fonds de concours Guipry-Messac	1223,22 €
		Fonds de concours de Guichen	23 816,82 €
		Fonds de concours Lohéac	13 367,74 €
		Fonds de concours BOVEL	468,83 €
		Autofinancement VHBC	1 035 079,54 €
Total	1 803 250,00 €	Total	1 803 250,00 €

Avis du conseil d'exploitation : favorable
Avis du bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De procéder au retrait de la délibération n°2025-04-096 du 3 juillet 2025 ;**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260205-D2026_024-DE

- De solliciter le fonds de concours à la commune de La Chapelle Bouëxic au titre du financement de la station d'épuration communautaire pour un montant de 10 559,90 € ;
- De solliciter le fonds de concours à la commune de Saint Malo de Phily au titre du financement de la station d'épuration communautaire pour un montant de 87 766,67 € ;
- De solliciter le fonds de concours à la commune de Guichen au titre du financement de la station d'épuration communautaire pour un montant de 23 816,82 € ;
- De solliciter le fonds de concours à la commune de Guipry-Messac au titre du financement de la station d'épuration communautaire pour un montant de 1 223,22 € ;
- De solliciter le fonds de concours à la commune de Comblessac au titre du financement de la station d'épuration communautaire pour un montant de 929,22 € ;
- De solliciter le fonds de concours à la commune de Guignen au titre du financement de la station d'épuration communautaire pour un montant de 1 457,02 € ;
- De solliciter le fonds de concours à la commune de Lassy au titre du financement de la station d'épuration communautaire pour un montant de 4 104,51 € ;
- De solliciter le fonds de concours à la commune de Mernel au titre du financement de la station d'épuration communautaire pour un montant de 43 769,87 € ;
- De solliciter le fonds de concours à la commune de Saint Séglin au titre du financement de la station d'épuration communautaire pour un montant de 15,58 € ;
- De solliciter le fonds de concours à la commune de Bovel au titre du financement de la station d'épuration communautaire pour un montant de 468,83 € ;
- De solliciter le fonds de concours à la commune de Lohéac au titre du financement de la station d'épuration communautaire pour un montant de 13 367,74€ ;
- De solliciter le fonds de concours à la commune de Loutehel au titre du financement de la station d'épuration communautaire pour un montant de 1 136,83 €.

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 13 février 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Thierry BEAUJOUAN

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260205-D2026_024-DE